



Allocation chômage et déménagement

Par David David

Bonjour, je viens ici car je ne trouve pas de réponse à mon cas.
Je suis embauché en CDI depuis 2 ans dans le Jura, pacsé depuis environ 5 ans.
Ma femme viens de déménager en Alsace, et moi je suis encore dans le Jura pour continuer mon travail.
Le patron ne veut pas faire de rupture conventionnelle.

Ce qui fait que je suis obligé de démissionner.

Est-ce que si nous nous marions, sachant que nous sommes déjà pacsés, cela me donnera le droit aux allocations chômage ?

Cela me permettrait de retrouver un emploi sans avoir de problème si je ne trouve pas directement quelque chose de durable.

Ma femme venant de déménager, elle est également à la recherche d'un emploi.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par kang74

Bonjour

Comme le dites vous même, vous êtes déjà pacsé et votre femme n'a pas d'emploi pour parler de suivi de conjoint .
Par de là, France travail ne pourra que constater que ce déménagement est une convenance personnelle .

Mieux vaut donc trouver un emploi avant de poser votre démission .

Par David David

Bonjour, merci pour votre réponse. Et dans la cas où ma femme trouve du travail, est-ce que cela irait pour la rejoindre et avoir mes droits ?

Il s'avère qu'elle à reçu une proposition mais j'ignore si c'est en intérim ou en CDD.

Merci

Par kang74

Si elle a démissionné d'un CDI pour prendre un cdd attendez vous que Pole emploi chipote , à raison .

Generalement il s'agit d'une mutation, d'une personne qui ne peut que trouver cet emploi ailleurs et qui déménage POUR ce travail ..

Pas pour trouver du travail après avoir déménagé .